



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

Jeudi 30 juin 2022 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 juin 2022

**Présents (22)**: Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE-Annette BORDON-Alain ROGER-Belgin CETIN- Delphine CHATRIAN-Jean-Yves DEMELUN-Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN- Rémi KLEIN- Aurélie LE NAVENAN-Maurice SADZOT-Claire METRAL- Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Lisa GROSSET-Ludwig BIANCHIN- Renée TRACHEZ-GICQUEL- -Bruno VALENTIN André PASTERIS-Jacques SARTELET

**Absents représentés (9)** :

- Clément VALENTIN donne pouvoir à Bruno VALENTIN
- André THIMJO donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Céline SICOLI donne pouvoir à Christèle REBET
- Véronique VIZET donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Fabrice DUGERDIL donne pouvoir à André PASTERIS
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Alexandre BONNETON donne pouvoir à André PASTERIS

**Absents : (2)**

Romain BONNET-Taouffig DOUS

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Claire METRAL ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h32, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres présents. Les élus présents peuvent être porteurs de 2 pouvoirs.

(01) DEL2022-110	Objet	<b>Approbation du Procès-Verbal</b> - <b>Conseil Municipal du 24 mai 2022</b>
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 31

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

Délibération n° 01 (DEL2022-124) - conseil municipal du 30 juin 2022

Approbation Procès-verbal-Conseil Municipal du 24 mai 2022

Avant de solliciter l'approbation du conseil, Monsieur le Maire demande que chaque conseiller municipal s'exprime et fasse part de ses remarques, et le cas échéant des demandes de modification à prendre en compte.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2022 est soumis au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2022.



Fait à Passy, le 30 juin 2022  
Le Maire, Raphaël CASTERA